

FRANCE-ANTILLES ÉCONOMIE

LE RENDEZ-VOUS DU MARDI DANS VOTRE JOURNAL

■ **Emploi**
Retrouvez les dernières
offres de Pôle emploi
P. 12

La Commission rhum de l'INAO à la Martinique

La Commission rhum de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a tenu sa réunion plénière lundi 12 décembre 2022, à la distillerie Saint-James. De nombreuses thématiques ont été abordées.

Ericka Morjon
e.morjon@agmedias.fr

Créé en 1935 pour défendre le marché des vins français, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est aujourd'hui chargé de mettre en œuvre la politique française en

matière de signes de qualité et d'origine : appellation d'origine contrôlée (AOC), indication géographique protégée (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), agriculture biologique ou Label rouge. « L'INAO assure les aspects juridiques, accompagne et définit les cahiers des charges. L'institut a la particularité d'être surtout géré par des producteurs », précise Marc Sassier, œnologue à la distillerie Saint-James et membre de la Commission nationale boissons spiritueuses de l'INAO.

Défendre les intérêts des producteurs de rhum

En 2019, à l'initiative de Claudine Vernant-Neisson, une Commission rhum a été créée au sein de la Commission nationale boissons spiritueuses de l'INAO afin de préparer et proposer les mesures spécifiques, les principes d'examen de reconnaissance en appellation d'origine et indication géographique, et les orientations des cahiers des charges. « Elle permet



La réunion plénière décentralisée de l'INAO s'est déroulée à la distillerie Saint-James. D.R.

à la Martinique et à tous les autres Dom producteurs de rhum de défendre leurs intérêts de manière collective », ajoute Marc Sassier.

Questions de production et de droit

La réunion plénière de la Commission rhum s'est tenue à Sainte-Marie. Elle a rassemblé trois membres de la Commission nationale boissons et spiritueux de l'INAO, deux employés de l'INAO, quatre représentants des indications géographiques (IG) et un représentant AOC Martinique. De nombreux points ont été traités, parmi lesquels « l'accès en eau et aux terres, la répartition de la canne, des questions de droit comme le futur décret sur les mentions de vieillissement, la trame pour les finish et l'affichage des ingrédients qui devra bientôt

figurer sur les étiquettes des bouteilles de rhum. » Un dernier point contraignant, certes, mais plutôt positif pour nos producteurs lo-

caux puisqu'il mettra encore en valeur la grande qualité des rhums martiniquais sur ce marché porteur mais très concurrentiel.



Claudine Vernant-Neisson est à l'origine de la création de la Commission rhum de l'INAO.

J.-P.R.



Marc Sassier est œnologue à la distillerie Saint-James et membre de la Commission rhum de l'INAO.

orevula - fotolia